



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Pyrénées Orientales  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2023-0001

D É C I S I O N

**Portant attribution du marché de travaux d'aménagement de l'avenue  
des flamants roses à Argelès sur Mer  
LOT 2 : Espaces verts**

**CC ACVI / PALM BEACH**

**Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

**Vu** la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, et notamment son article R2123-1,

**Vu** le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

**Vu** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

**Vu** le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché de Travaux d'aménagement de l'avenue des flamants roses à Argelès sur Mer,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyée le 09 novembre 2022 au BOAMP lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

**Considérant** la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour le marché de Travaux d'aménagement de l'avenue des flamants roses à Argelès sur Mer,

**Considérant** la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix global forfaitaire,

**Considérant** le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le lot 2 du présent marché à la SARL PALM BEACH PAYSAGES - CHEMIN DE VILLERASE - 66751 ST CYPRIEN (SIRET N° 518 890 728 00018) ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres.

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20230104-DC2023-0001-AR  
Date de télétransmission : 10/01/2023  
Date de réception préfecture : 10/01/2023

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** le marché sur le marché de Travaux d'aménagement de l'avenue des flamants roses à Argelès sur Mer, Lot 2 ESPACES VERTS, N° 2022T50AAV02, à la SARL PALM BEACH PAYSAGES - CHEMIN DE VILLERASE - 66751 ST CYPRIEN (SIRET N° 518 890 728 00018), et ce pour un montant de 32 215.02 € HF (Trente-deux mille deux cent quinze euros et zéro deux centimes HT, TVA en vigueur en sus) tranche ferme,

**ARTICLE 2 : DIT** que le présent contrat est conclu pour une période de 5 mois,

**ARTICLE 3 : DIT** que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

**ARTICLE 4 : DE PRECISER** que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

**ARTICLE 5 : DE SIGNER** toutes les pièces relatives à ce dossier,

**ARTICLE 6 : DE PRECISER** qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 04 janvier 2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture**  
**Le président**  
**Antoine PARRA**



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.*